

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 94 (1943)  
**Heft:** 3

**Nachruf:** Nos morts  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Haller fut-il moins heureux pour tout cela ? Contemporains de deux guerres mondiales, nous avons perdu la faculté de nous étonner. Nous n'envions plus guère ceux qui ont vécu « au bon vieux temps » d'avant l'essor de la technique. Mais sceptiques, nous devinons, sous les traits charmants du paysage moderne, des tares, déjà des signes de régression. Certes, nous ne pouvons plus aller admirer le long de l'Avançon, jusqu'en dessous de Frenières, les rhododendrons que Rambert vantait en 1871 ; à cette même date, les égouts avaient déjà fait disparaître les truites que, peu d'années auparavant, Dumas père harponnait près de Bex. Et du temps de Haller le même Avançon roulait dans ses flots, en « flottées considérables », de juin à juillet, le bois des forêts massacrées.

Nous ne pouvons plus nous étendre et aborder notre sujet sous son côté purement historique et ethnographique. Evoquons simplement, en une rapide vision, le temps où les influences bernoises et savoyardes, protestantes et catholiques, se disputaient les rives du Rhône. Terminons en piquant, dans les « Confessions » de J.-J. Rousseau (1732), cette mordante remarque : « Je ris de la simplicité avec laquelle je suis allé plusieurs fois dans ce pays-là uniquement pour y chercher ce bonheur imaginaire. J'étais toujours surpris d'y trouver les habitants, surtout les femmes, d'un tout autre caractère que celui que j'y cherchais. Combien cela me semblait disparate ! Le pays et le peuple dont il est couvert, ne m'ont jamais paru faits l'un pour l'autre. »

Admirateur de ces contrées vaudoises et valaisannes, nous dirions plutôt que le caractère des habitants est fait sur le modèle du paysage merveilleux qui les entoure.

*Karl-Alf. Meyer.*

(Trad. E. B.)

---

## NOS MORTS

---

† **Théodore Meyer**, ancien inspecteur forestier et adjoint, à Coire

Le 28 décembre 1942, est décédé, à l'âge de 80 ans, Monsieur *Théodore Meyer* qui revêtit en dernier lieu, jusqu'en 1937, les fonctions d'adjoint à l'inspection cantonale des forêts, à Coire.

M. Théodore Meyer est né en 1863, à Fällanden (Zurich). Après l'achèvement de ses études, il trouva pendant quelque temps de l'occupation dans le Valais; en 1891, il est nommé inspecteur forestier cantonal d'Uri. Son séjour dans ce canton, durant lequel il eut le chagrin de perdre son épouse, ne dura que peu d'années. En février 1896, le gouvernement des Grisons le choisit comme inspecteur forestier d'arrondissement chargé de l'aménagement des forêts publiques. Il eut à s'occuper d'abord, durant deux ans, de la vérification de la taxe des forêts grisonnes en vue de l'impôt. Ce lui fut l'occasion d'apprendre à bien connaître les boisés de ce grand canton alpin. Dans la suite, il élaborait environ 50 plans d'aménagement, dans lesquels il fit preuve d'une exactitude et d'un esprit d'observation remarquables; au point de vue pratique, ils ne laissaient rien à désirer. De tels plans, établis

après de minutieuses études sur le terrain, étaient propres à faciliter beaucoup le travail des inspecteurs forestiers d'arrondissement, surtout au début de leur activité.

En 1910, M. Meyer fut nommé inspecteur de l'arrondissement grison I, poste qui était alors doublé de celui d'adjoint et de substitut de l'inspecteur forestier cantonal. Dans cet arrondissement, qui va de la région des vignes jusqu'à la limite supérieure de la végétation ligneuse, il déploya le plus beau zèle, tant au point de vue cultural qu'à celui de l'amélioration des dévestitures forestières. Nombreux sont les chemins forestiers de la région dont il établit personnellement le projet et dirigea l'exécution.

Le défunt se sentait attiré par les travaux de statistique, pour lesquels il était particulièrement doué. Pendant de nombreuses années, il a tenu à jour la statistique forestière des Grisons, à laquelle il a donné un développement intéressant. Pour cela, il savait voir au delà des sèches données des formulaires et remonter aux forces vivantes de la sylve. Aussi ses collègues recouraient-ils volontiers à son aide, dès qu'il s'agissait de travaux dans lesquels la statistique occupe une place importante.



De nature sociable, le défunt assistait régulièrement aux réunions des sociétés forestières grisonne et suisse. Toutes deux lui avaient décerné le titre de membre d'honneur. Comme militaire, il avait atteint le grade de major d'artillerie.

En 1935, il fut décidé que le détenteur du poste d'adjoint à l'inspection forestière cantonale des Grisons n'aurait plus à s'occuper, en outre, de la gérance d'un arrondissement. Deux ans plus tard, en 1937, M. Meyer, âgé de 74 ans, donna sa démission et fut, hélas, condamné à l'immobilité, durant deux ans, par un mal aux jambes. La mort nous l'a repris, peu avant l'achèvement de sa 80<sup>me</sup> année. Tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître garderont de ce sylviculteur distingué un souvenir inoubliable.

(Traduction abrégée d'après un article nécrologique BB., paru à la « Schweiz. Zeitschr. f. Forstwesen » n° 2.)